

ANNEXE 1 :

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'EURE-ET-LOIR ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de l'Eure-et-Loir sont affichées jusqu'au 15 octobre 2024.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Tout électeur inscrit dans un collège peut demander la modification de son collège électoral en produisant les justificatifs attendus.

Ces réclamations doivent être adressées au Président de la Commission d'Établissement des Listes Électorales par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, avant le 16 octobre 2024 à :

Monsieur le Président
Commission d'établissement des listes électorales
Secrétariat
Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir
10 rue Dieudonné Costes – CS 10399
28008 CHARTRES CEDEX